

Date : 17/08/10

## Les colonies de vacances confrontées à une inflation de normes

Pour pouvoir continuer à organiser des activités ludiques, les organisateurs de « colos » prennent parfois des libertés avec des règles de plus en plus draconiennes

Les jolies colonies de vacances ont perdu un peu de leur insouciance. Alors qu'un million d'enfants effectuent chaque année un « séjour de vacances » (comprenant au moins sept mineurs et durant plus de cinq nuits), sans compter ceux qui fréquentent les centres aérés, les réglementations se multiplient. Comment organiser des activités dans une colonie dont le réfectoire est l'unique grande salle ? Voilà un casse-tête auquel sont confrontés certains animateurs et directeurs de colonies.

« Comme la cantine ne peut être utilisée que pour les repas, vous ne pouvez pas organiser de jeux dans la même salle, le reste du temps. Dans la pratique, cette disposition est loin d'être toujours respectée », répond Samuel, 24 ans, actuellement directeur adjoint d'une colonie dans le Nord. Avant d'ajouter : « Si on respectait toutes les règles à la lettre, on ne pourrait rien faire. »

Samuel se souvient de sorties nocturnes avec un animateur, lorsque lui-même participait, enfant, à des colonies. « On appelait ça "faire un raid", on partait sans savoir où on allait dormir. Je ne sais pas si c'était légal. Mais aujourd'hui, ce ne serait plus possible. »

« En visant le zéro blessure, on se trompe d'objectif »

Loin des sorties improvisées, les nouvelles réglementations et les visites de la direction départementale de la jeunesse et des sports rythment la vie des centres de vacances. « Le marché des séjours de vacances pour enfants s'est considérablement professionnalisé ces dernières années », constate Juliette Mesnard, coordinatrice du secteur vacances pour

## Évaluation du site

Site du journal papier La Croix. Il dispense une actualité quotidienne et généraliste composée d'articles de la rédaction et de dépêches AFP.

Cible  
Grand Public

Dynamisme\* :252

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

l'association départementale Les PEP 56, qui accueille chaque année 3 000 enfants répartis sur six centres du Morbihan.

« Les aspects réglementaires se sont renforcés, notamment sur l'hygiène de vie et la sécurité, explique-t-elle, avec l'obligation de disposer d'encadrants titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour pouvoir, par exemple, proposer une baignade aux enfants lors d'une sortie à la plage. » En colonie à quelques kilomètres de la mer, les enfants restent parfois les pieds au sec durant tout le séjour, faute d'accompagnateurs qualifiés.

Des normes sont apparues concernant de nouvelles activités sportives, comme le canyoning ou le VTT. « Au départ, l'accrobranche ou le quad n'étaient pas encadrés. Mais dès les premiers accidents, de nouvelles règles ont été instaurées », note le juriste Yannick Dubois.

Une évolution que déplore le sociologue Jean Viard, directeur de recherche au CNRS : « En visant le zéro blessure, on se trompe d'objectif. Une société doit inclure une part de risque. Le but devrait être de permettre à tous les enfants de partir en vacances. L'inflation de normes a mis un coup d'arrêt à la démocratisation des vacances. »

#### Une professionnalisation qui renchérit les séjours

De fait, comme le dit Mickaël Saunier, responsable du service « Séjour de vacances adaptées » de l'association brestoise Epal, qui accueille 500 enfants pendant l'été, « la fin de l'amateurisme dans la tenue des séjours de vacances pour enfants a contribué à leur renchérissement ». Il estime « au quart du prix la partie imputable à une législation draconienne ».

Certains ont néanmoins su faire du renforcement de la réglementation un atout. Plusieurs fédérations regroupant des centres d'accueil ont établi leur propre charte, gage de qualité. « Nous allons plus loin que ce qui nous est imposé, raconte Cédric Javault, PDG de la société **Telligo**, qui a accueilli 20 000 enfants en France l'an dernier. Là où la loi oblige à un encadrant pour 8 ou 12 enfants, nous sommes à un encadrant pour 5 enfants. Ce qui change, c'est que l'on doit anticiper les activités et les préparer bien en amont. »

Si Cédric Javault pense que « la réglementation française est dure mais totalement applicable et appliquée dans la quasi-totalité des cas », ce n'est pas l'avis de tous les acteurs. « Très peu de directeurs connaissent toutes les règles sanitaires », estime Samuel, titulaire d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) depuis ses 16 ans.

Yannick Dubois renchérit : « L'une des véritables difficultés pour les directeurs, c'est qu'il y a beaucoup de règles, très éparpillées. Un directeur a été sanctionné pour avoir vendu des cartes postales à prix coûtant à des enfants qui voulaient écrire à leur famille. Cette interdiction ne figure pas dans les textes du ministère de la jeunesse et des sports, elle répond à des règles de commerce. »

### Des parents « de plus en plus procéduriers »

Grégoire Joly, père de deux garçons de 11 et 14 ans, ne fait pas du strict respect des règles une priorité lors de vacances de ses enfants en centre. Pour lui, « les colonies doivent surtout aider les enfants à s'aguerrir et à se responsabiliser ». Durant leur séjour en colonie en juillet dernier, il n'a d'ailleurs pas appelé ses fils au téléphone, pour favoriser cette autonomie, et juge « aberrant » de vouloir un encadrant derrière chaque enfant.

En réalité, l'attitude des parents vis-à-vis des centres de vacances semble plus ambivalente : s'ils sont prêts à accepter que les organisateurs adaptent certaines règles, la tolérance peut s'effacer en cas d'accident. « Pour l'opinion publique, c'est un secteur où l'on n'a pas le droit à l'erreur, alors qu'il y a moins d'accidents en colonie que lors des vacances en famille », analyse Yannick Dubois, décrivant des parents « de plus en plus procéduriers ».

Directeurs de colonies et animateurs tentent le plus souvent de trouver un compromis entre l'objectif premier, l'amusement des enfants, et celui, tout aussi important, des conditions de sécurité. Le comportement du « bon père de famille », évoqué dans de nombreux textes sur les centres de vacances, est régulièrement invoqué comme ligne de gestion. « Il faut faire intervenir son bon sens », décrypte Émilie Ritouet, directrice stagiaire du centre d'accueil de loisirs de Bellême, dans l'Orne.

« Quand il n'y a pas de risques, on peut contourner un peu les lois. Faire des gâteaux avec les enfants, illustre-t-elle, est normalement interdit, pour des raisons de sécurité alimentaire, mais beaucoup de centres le font, ça plaît aux enfants et aux parents. » Avant d'ajouter : « Bien sûr, nous avons des fiches sanitaires pour prendre en compte d'éventuelles allergies... »

Marie BOËTON, Yann BOUCHEZ et Mickaël CABON